

## **Conseil municipal du mardi 19 septembre 2017 à 20h15**

### **Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2017**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 5 septembre 2017

### **Taxe d'habitation**

#### **Modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2016 par laquelle le conseil municipal a fixé à 5 % l'abattement facultatif général à la base de la valeur locative moyenne des logements en application de l'article 1411-II-2 du code général des impôts.

Considérant que la réduction de cet abattement à un taux de 3 % apporterait à la commune des recettes fiscales supplémentaires évaluées à 7.000 € environ utiles au financement du programme d'investissements.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,
- de fixer le nouveau taux de l'abattement à 5 %,
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

### **Mise aux normes des sanitaires et aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet**

#### **Avenant n°1 : lot n°3 Plâtreries – cloisons - doublage**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu la décision du Maire n°2017/13 en date du 8 juin 2017 attribuant le marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet (lot n°3 Plâtreries – cloisons – doublage) à l'entreprise DOMINGUES ZI Est La Boitardière 7 rue A. Gody 37400 AMBOISE pour un montant de 7.130,00 € HT.

Considérant la nécessité de réaliser un habillage de bâti-support dans les WC, une protection au feu de la charpente métallique conformément aux observations du contrôleur technique et un doublage de cloison

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 (lot n°3 – Plâtreries – cloisons - doublage) d'un montant de 2.359,00 € HT au marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur à la salle Roger-Avenet conclu avec l'entreprise DOMINGUES ZI Est La Boitardière 7 rue A. Gody 37400 AMBOISE, portant le montant total du marché à 9.489,00 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## **Mise aux normes des sanitaires et aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet**

### **Avenant n °1 : lot n°5 Peinture**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu la décision du Maire n°2017/13 en date du 8 juin 2017 attribuant le marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet (lot n°5 Peinture) à l'entreprise SARL ROBIN ZI La Boitardière 355 rue Gody 37400 AMBOISE pour un montant de 4.228,50 € HT.

Considérant la nécessité de réaliser une reprise d'enduit suite à une dépose de faïence et un traitement de 2 blocs portes avec vantaux

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 (lot n°5 peinture) d'un montant de 527,00 € HT au marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur à la salle Roger-Avenet conclu avec l'entreprise SARL ROBIN ZI La Boitardière 355 rue Gody 37400 AMBOISE, portant le montant total du marché à 4.755,50 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## **Mise aux normes des sanitaires et aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet**

### **Avenant n °1 : lot n°6 Electricité-Chauffage-VMC**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu la décision du Maire n°2017/13 en date du 8 juin 2017 attribuant le marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur salle Roger-Avenet (lot n°6 Electricité) à l'entreprise BERDOT 7 rue Garde Landry 37310 CHAMBOURG-SUR-INDRE pour un montant de 8.731,41 € HT.

Considérant la nécessité d'installer une prise triphasée

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 (lot n°6 Electricité) d'un montant de 234,66 € HT au marché de travaux relatif à la mise aux normes des sanitaires et à l'aménagement d'un office traiteur à la salle Roger-Avenet conclu avec l'entreprise BERDOT 7 rue Garde Landry 37310 CHAMBOURG-SUR-INDRE, portant le montant total du marché à 8.966,07 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## **Recrutement de personnel non titulaire**

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée aux termes duquel les emplois sont créés par délibération du conseil municipal.

Vu l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique non titulaire à temps non complet (24,9/35<sup>ème</sup>) du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 7 juillet 2018 pour exercer les fonctions d'Atsem à l'école maternelle

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (24,9/35ème) du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 6 juillet 2018.
- de fixer la rémunération de cet emploi sur la base de l'indice brut 347

### **Projet de construction d'une maison médicale – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZI n°1130**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une maison médicale sur la Zone d'Activités Economiques « la Tour Carrée », sur une partie de la parcelle cadastrée ZI n°1130 laissée libre par le projet de pharmacie et de voirie de desserte.

Ce terrain couvre une superficie de 2100 m<sup>2</sup> environ, à préciser à l'issue d'un bornage, et appartient à la Communauté de Communes Val Touraine.

Par délibération du 11 juillet 2016, le bureau de la CCVI a autorisé la vente de cette parcelle à la commune de Truyes au prix de 28 € HT le m<sup>2</sup> de terrain, auquel s'ajoute le montant du coût de la création de la voirie interne de desserte proratisé à 28,73 € HT le m<sup>2</sup>.

Le prix total de cette parcelle est donc de : (28,00 € HT + 28,73 € HT) x 2100 m<sup>2</sup> = 119.133,00 € HT

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser l'acquisition par la commune de Truyes d'une partie de la parcelle cadastrée ZI n°1130 d'une superficie égale à environ 2100 m<sup>2</sup> au prix de 119.133,00 € HT
- de préciser que le prix pourra être ajusté en fonction de la superficie réelle définie à l'issue du bornage
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

### **Questions diverses**